



**COMITE REGIONAL DE BRETAGNE
FEDERATION SPORTIVE ET GYMNIQUE DU TRAVAIL**

Espace Sportif de Kérinou - 31 Rue Commandant Drogou
29200 BREST

6

Tb2018fsgt@yahoo.com

**Règlement Sportif du 18^{ème} Tour de Bretagne du Vélo
Populaire FSGT
10, 11, 12 et 13 mai 2018**

1. Le « Tour de Bretagne du Vélo Populaire FSGT » est une randonnée cyclotouriste excluant toute compétition.
2. Le comité d'organisation est placé sous la responsabilité du Comité Régional de Bretagne FSGT.
3. Les participants sont tenus au strict respect du code de la route ainsi que de tous les règlements et arrêtés de police.
4. La direction du « Tour de Bretagne » et les animateurs de groupes, prévus par l'organisation sont habilités à prendre toutes les décisions nécessaires au bon déroulement et à la sécurité de l'épreuve. Les participants sont tenus au respect et à l'application des directives et consignes données.
5. Des fiches de route indiquant les itinéraires et les points d'arrêts pour ravitaillements seront remis aux participants avant chaque étape.
6. Il sera constitué des groupes régulés de différents niveaux : 22.5 km/h – 25 km/h – 27 km/h – 30 km/h. Ces allures des groupes régulés sont des moyennes horaires, approximatives qui peuvent subir quelques variations et notamment du fait des conditions météo et du relief du parcours.
7. Un groupe (ou plusieurs groupes), «cyclo balade» à allure modérée, est (ou sont) également constitué (s)
8. Les groupes seront composés d'une quinzaine de cyclotouristes environ, et seront espacés afin de favoriser l'insertion dans la circulation et le respect du code de la route.
9. Les participants doivent être physiquement aptes. L'organisation attire l'attention sur l'importance d'une préparation physique adaptée et sur la nécessité d'un contrôle médical adéquat. Chacun se doit de choisir le groupe d'allure correspondant à ses capacités physiques.